



Comité
Départementale **de Tir**
Bas-Rhin

Procès-verbal de
L'Assemblée Générale Ordinaire
du C.D.T. 67
Samedi 30 octobre 2021

L'assemblée générale du comité départemental de tir du Bas-Rhin s'est tenue le samedi 30 octobre 2021 à la maison départementale des sports à Strasbourg.

Le procès-verbal de l'AG du 24 octobre 2020 ainsi que l'ordre du jour ont été envoyés par courrier électronique aux membres le 30 septembre 2021. L'ensemble des pièces était également disponible sur le site du CDT 67.

Ordre du jour :

1. Ouverture à 14h30
2. Approbation du PV de l'AG du 24-10-2020
3. Nomination de trois scrutateurs
4. Vérification des pouvoirs
5. Ratification de cooptation au comité
6. Rapport moral – Jean-Marc HAAS-BECKER
7. Rapport d'activité de l'animateur sportif départemental – HAAS Anthony
8. Rapport financier – Isabelle ROCHE
9. Rapport des réviseurs aux comptes – Gilbert REMPP et Charles PAILLE
10. Décharge de la trésorière
11. Rapport des commissions présenté par le Vice-Président en charge de la gestion sportive – Jean-Paul DIEDERICH
12. Vœux et suggestions à formuler par écrit avant le 17 octobre 2021
13. Interventions des invités
14. Divers

1. Ouverture à 14h30

Jean-Marc HAAS-BECKER souhaite la bienvenue à l'ensemble des membres présents et leur fait part de sa joie de pouvoir organiser cette AG en présentiel après plus d'une saison sans rencontre.

2. Approbation du PV de l'AG du 24-10-2020

Le PV de l'AG du 24-10-2020 est approuvé à l'unanimité des voix présentes.

3. Nomination de trois scrutateurs

Les trois scrutateurs sont Patrick LUX, Freddy KRUMM et Christophe WEBER.

4. Vérification des pouvoirs

Avec 143 voix sur 207 représentées par 40 clubs sur 57, le quorum est atteint. L'assemblée peut donc poursuivre l'ordre du jour et valablement délibérer.

5. Ratification de cooptation au comité

Un poste est devenu vacant au comité suite à la démission d'Olivier SIGRIST qui occupait le poste de responsable TAR. Le comité, réuni le 23 septembre 2021, a coopté à cette fonction Bernard MARTIN, président de la ST Ingwiller. Il s'agit à présent de confirmer cette cooptation par un vote. L'ensemble des membres présents valide cette cooptation à l'unanimité sans opposition ni abstention.

6. Rapport Moral – Jean-Marc HAAS-BECKER

Analyse du nombre de licenciés :

Actuellement le CDT 67 compte 6313 licenciés et a enregistré un gain de 385 licenciés (6,50%) en 5 ans. Paradoxalement, alors que les stands de tir étaient fermés la moitié de l'année, puis ouvert partiellement l'autre moitié à cause de la crise sanitaire, l'année 2021 est la meilleure des 5 dernières années. A l'évidence, la crise sanitaire n'a pas eu d'incidence dans le tir, alors qu'elle a fait des ravages dans la plupart des disciplines sportives, notamment dans les sports de contact.

Les licenciés de moins de 45 ans sont minoritaires (40%). Par ailleurs leur nombre ne progresse pas, ils sont même moins nombreux qu'en 2017 (-83 licenciés). A l'évidence, le tir départemental vieillit et peine à recruter parmi les jeunes.

A l'inverse, les licenciés de plus de 45 ans sont majoritaires (60%). Leur nombre a progressé au cours des 5 dernières années (+ 471).

Sur l'ensemble des licenciés, les femmes représentent 6% de l'effectif mais leur nombre est stable. Nous pouvons en conclure que le tir dans le Bas-Rhin est une pratique de seniors masculins.

En ce qui concerne les licenciés jeunes, nous enregistrons une baisse de 11 % (58 licenciés) par rapport à l'année dernière alors que l'effectif globale a progressé de plus de 3%. L'année 2021 est la plus mauvaise des 5 dernières années, il y a manifestement un effet COVID-19 sur les licences jeunes. Cependant le tir ne gagne pas de jeunes à la pratique. Une réflexion doit donc se porter sur de nouvelles pratiques, plus ludiques, plus souples, sur une offre plus familiale et sur un rapprochement avec les organisations du sport scolaire.

Concernant la part des pratiquantes féminines, celle-ci est en constante augmentation avec une progression de 9% au cours des 5 dernières années, ce qui situe le tir départemental dans la moyenne nationale. Le tir se féminise et la marge de progression est importante.

Présentation de l'équipe technique départementale (mutualisé avec la ligue)

Anthony Haas (CQP - administration, logistique, gestion sportive, DEJEPS)

Lisa Roettele (CQP et DEJEPS)

Florence Voltzenlogel (DESJEPS - écoles de tir, détection et projets)

Agathe Biston (DEJEPS – enseignement, formation, développement, tutorat)

- **Jean-Marc Gelain** (brevet fédéral 1 (prépa BF2), armes anciennes)
- **Pauline Jung** (brevet fédéral 1, CQP)
- **Jérémy Lepage** (CQP)
- **Jean-Paul Diederich** (gestion sportive, arbitrage, homologation)

Collaborateurs occasionnels :

- Animateurs : 23 diplômés
- Capacité à accueillir et conseiller (CAC) : 6 diplômés
- Initiateurs : 1 diplômés
- Brevets jeunes encadrants : 6 diplômés

Jean-Marc HAAS-BECKER souligne que le comité départemental dispose de la meilleure équipe de France en termes de compétences et de diplômes. Il en profite pour féliciter et remercier l'équipe dont le comité a la chance d'avoir le concours.

Le président informe également de l'embauche au 1^{er} septembre 2021 de Lisa ROETTELE suite à son apprentissage réussi au DEJEPS. Elle s'occupera notamment de l'éducation et de la citoyenneté, du handi-tir, du sport santé et du tir senior.

Résultats sportifs

L'ensemble du calendrier des compétitions fédérales a été annulé par la Fédération Française de Tir en raison de la crise sanitaire COVID-19. Il y a seulement l'organisation de l'Elsass Cup qui a pu se faire.

En revanche le calendrier international n'a pas été supprimé ni suspendu. Il y a eu des championnats d'Europe, du monde et les Jeux Olympiques. L'ensemble de ces compétitions a révélé une nouvelle prodige sur la planète tir. Il s'agit de Océanne MULLER. Elle a, a 18 ans, mené de front les exigences du bac et du sport de haut niveau à la carabine 10 mètres.

Elle est :
Double championnat d'Europe
Championne du monde juniors
Finaliste (5^{ème}) au JO de Tokyo

Un tel palmarès en une saison est une première dans le Bas-Rhin.

Crise COVID-19

Confinement : du 17 mars au 11 mai 2020 (55 jours)

- Activité physique à l'extérieur possible
- Exclusivement pratique individuelle
- Maximum 1 heure à proximité du domicile
- Astreinte à attestation individuelle dérogatoire
- Non présentation de l'attestation : amende de 135 euros

Après le 11 mai 2020, déconfinement par paliers organisés en application de :

- Mesures d'ordre public (gestes barrières, distanciation physique, gel, port du masque)

- Mesures spécifiques au sport sur décision du ministère
- Protocoles de déconfinement FFTir
- Mesures plus restrictives décidées par :
 - Les préfets selon classement du département
 - Les maires en fonction de risques locaux particuliers

Déconfinement par paliers

- Phase 1 : Du 11 mai au 2 juin 2020
- Phase 2 : Du 2 juin au 22 juin 2020
- Phase 3 : Du 22 juin au 11 juillet
- Phase 4 : à compter du 11 juillet

Nouveau confinement : 25 octobre au 15 décembre

Protocoles successifs de la FFTir à compter du 25 septembre 2020

- Réouverture des stands
 - Pas de tir ouverts : pas de restriction
 - Pas de tir fermés : un poste sur deux, 10 personnes maximum, 4m² par personne
- Ouverture de tous les postes autorisés si roll-ups
- Fermeture vestiaires, sauf si traversant
- Utilisation arme personnelle
- Nettoyage complet poste de tir après utilisation
- Plan de circulation
- Masque, gel, distanciation physique d'ordre public
- Réouverture des clubs house si accord des autorités compétentes

Instances statutaires pendant et après la crise COVID-19

Le comité s'est réuni pendant et après le confinement quatre fois en visioconférence et deux fois en présentiel pour :

- Informer les clubs
 - Des protocoles de déconfinement
 - Des nouvelles mesures relatives aux séances de tir contrôlé et au carnet de tir
- Donner suite aux demandes d'aides collectives et individuelles
- Voter la prise en charge à taux plein de la solidarité adultes/jeunes
- Procéder aux modalités d'embauche de Lisa ROETTELE
- Agencer les nouveaux bureaux. Ceux-ci se situent désormais au 2^{ème} étage de la maison des sports suite au départ du tennis. Nous disposons maintenant d'un sas d'entrée, un bureau séparé et d'un espace comprenant deux bureaux cloisonnés et une salle de travail.

Le président du CDTir67 remercie Raymond HAHN, président de la MDS pour la mise à disposition de ces nouveaux locaux.

Aides perçues par le CDTir 67

Collectivité Européenne d'Alsace

- Convention pluriannuelle : 14250 €

Pour mémoire aide de la CEA aux clubs :

- *Aide à la licence jeune de moins de 18 ans (5 € par licence si au moins 20 jeunes)*
- *Aide possible pour l'acquisition de matériel sportif*

Agence Nationale du Sport

- Aide au titre du PSF de la FFTir : 6000 €

Etat

}

Activité partielle et fonds de sauvegarde (covid-19) 25500 €
Formation professionnelle

Total des aides perçues : 45750 €

L'ensemble des aides perçues représente un tiers du budget.

Aides accordées par le CDTir 67

Solidarité adultes / jeunes

Rappel du dispositif :

- Versement Sté par licencié adulte : 1,50 €

Suspension en 2020/21 par décision du comité pour soutenir les clubs après la crise sanitaire

- Abondement CDT 67 par adulte : 3,00 €

Porté de 1,50 € à 3 € pour la même raison

- Total par licence adulte : 3,00 €
- Reversement aux sociétés de la somme ainsi collectée au prorata de leurs jeunes

Total collecté : 34 732 € (1/8 du budget)

Aide par jeune : 76 €

Sociétés bénéficiaires : 45 sur 57

Armes pour les écoles de tir

- RCS (2 pistolets + 1 carabine) 3000
- Sessenheim (3 carabines) 2250
- Kaltenhouse (1 pistolet) 750
- Lingolsheim (1 pistolet + 1 carabine) 1500
- Erstein (2 pistolets + 1 carabine) 2250
- Uhlwiller (crosse carabine) 1000

Cibles électroniques

- Sté de tir du Piémont (4) 2000
- Harthouse (10) 3200

Aides individuelles

- Julie Millière (vêtements) 500
- Lucie Roettele (carabine) 1000
- Karen Obry (carabine) 1000

Le montant total des aides versées est de 18450 € soit 13% du budget.

Aides financières pour les clubs et le CDTir 67 :

Instauration par le Groupe Sport de la Conférence du Rhin Supérieur d'une ligne budgétaire de 60000 euros pendant une période d'essai allant du 1^{er} septembre 2019 à fin 2021.

Les rencontres de tir bi- ou tri-nationales peuvent être soutenues jusqu'à 4000 euros par rencontre et par an.

CNDS/ANS : Depuis la transformation du CNDS en ANS (Agence Nationale du Sport) et le versement de l'aide après décision de la FFTir en fonction de son projet sportif, les montants attribués sont en légère hausse.

Nouvelle réglementation pour les séances de tirs contrôlés

L'arrêté du 28 avril 2020 entré en vigueur le 1^{er} juillet 2020 supprime :

- Les séances de tir contrôlées
- Le carnet de tir
- Et, partant, le registre réglementaire

L'avis préalable est délivré par le président de club si :

- Le « primo-demandeur » a réalisé au moins 3 tirs dans les 12 mois précédant sa demande
- Le « reneweur » a réalisé au moins 1 tir dans les 12 mois précédant sa demande.
 - Il est conseillé de tenir un carnet de présence

Séances d'initiation :

- Limitation à deux pour une même personne dans une période de 12 mois
- Les armes autorisées sont :
 - Toute arme de poing de catégorie B à percussion centrale (nouveau)
 - Les armes à percussion annulaire de catégorie B et C (inchangé)
 - Les armes longues à percussion centrale uniquement pour le tir aux plateaux

Nouvelle réglementation pour le certificat médical

- 1) Code du sport (article D231-1-5) : la Fédération Française de Tir fait partie des fédérations à contraintes particulières, ce qui oblige le demandeur de licence comme le « reneweur », à production d'un certificat médical même s'il n'y a pas de pratique compétitive.
- 2) Donc, le club ne peut délivrer ou renouveler la licence FF-Tir qu'en contrepartie de la présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique.
- 3) Partant, le cachet médical au dos de la licence devient superflu, mais sa mention est restée.
- 4) C'est un « couac » administratif qui génère des consultations médicales inutiles.
- 5) En outre, il faut continuer à produire un certificat médical de moins d'un mois pour la demande d'autorisation de détention d'arme, car le décret « d'automatisation » de la licence subordonnée à certificat médical n'a pas paru.

Nouvelle gouvernance du sport

- L'Etat baisse sa voilure en matière de sport
- Les DD et la DR ont disparu au 1^{er} janvier 2021 et ont intégré l'Education Nationale (Rectorat)
- L'Agence Nationale du Sport a remplacé le CNDS
- Les subventions ne sont plus décidées par une commission territoriale, mais par les fédérations
- Les critères ne sont plus fixés par l'Etat, mais par les fédérations selon leur projet sportif
- Le décret du 20/10/2021 a instauré la conférence régionale du sport
 - Elle comprend des représentants du mouvement sportif, des collectivités locales et territoriales, de l'Etat, des acteurs économiques et des personnalités qualifiées
 - Elle sera éclatée en commission des financeurs et élaborera un projet sportif territorial

Objectifs et projets

DEVELOPPEMENT :

- Conclusion de convention de développement territorial. Actions éligibles :
 - Acquisition de cibles électroniques (projet SportQuantum)
 - Acquisition de pièges à balles
 - Dispositifs contre la pollution par le plomb et le bruit

- Acquisition de compresseur
- Aide à la formation de l'encadrement
- Modernisation de la pratique compétitive

JEUNES :

- Aide sur projet aux sociétés de tir souhaitant créer ou développer une école de tir. Actions éligibles :
 - Aide à la création
 - Armes, accessoires et équipements de tir
 - Formation des moniteurs
 - Participation aux déplacements extrarégionaux

ARBITRAGE :

- Formation d'arbitres départementaux de clubs et de jeunes arbitres
- Revalorisation des défraiements

HANDITIR :

- Projet de développement en relation avec le délégué régional du comité paralympique
- Organisation de séances de découverte auprès de personnes en situation de handicap
- Intégration des personnes en situation de handicap dans les compétitions
- Aide à l'accessibilité des stands de tir

SPORT SANTE BIEN-ETRE

- Référentiel médico-sportif en liaison avec le médecin fédéral
- Intégration dans le dispositif « prescirmou'v », le sport sur ordonnance
- Labellisation des clubs d'accueil par le CROS Grand Est

EDUCATION ET CITOYENNETE

- Participation aux Jeux Régionaux des Jeunes organisés par le CROS Grand Est
- Relais :
 - Du dispositif « Pass'Sport » (50 € par ouvrant droit à l'ARS)
 - De l'opération « carte passerelle » en liaison avec l'USEP, l'UGSEL et l'UNSS
 - Promotions et organisations d'actions communes avec l'UNSS

POLITIQUES PUBLIQUES

- Accompagnement et soutien aux démarches et subventions (Agence Nationale du Sport, FDVA, collectivités locales et territoriales, instances transfrontalières)
- Encouragement et accompagnement des projets de mutualisation (ententes, ressources humaines, centrale d'achat etc.)

Le président du CDTir 67, Jean-Marc HAAS-BECKER clôture son exposé en rappelant la date de l'AG de la Ligue qui aura lieu le 27 novembre 2021 à l'auberge des moines à Thierenbach.

7. Rapport d'activité de l'animateur sportif départemental – HAAS Anthony

Anthony HAAS présente son rapport d'activité pour l'année écoulée. Malgré la crise sanitaire et l'annulation de toutes les compétitions, l'année fut bien complète.

Il a suivi une formation dans le but d'obtenir une DEJEPS mention tir sportif. Cela représente 950 heures de formation soit 27 semaines dont 13 se sont déroulées au CREPS de Bordeaux.

Au cours de l'année il avait aussi la charge de la rédaction des demandes de subvention auprès de l'ANS pour la Ligue et le CDTir 67. Mais aussi de l'accompagnement des clubs dans leurs démarches. Il en profite d'ailleurs pour rappeler aux clubs de ne pas hésiter à le contacter pour faire ces demandes.

Enfin durant la période estivale une toute nouvelle compétition a vu le jour, l'Elsass Cup. Celle-ci a rassemblé 171 tireurs. Les huit meilleurs de chaque catégorie se sont retrouvés au mois de septembre pour disputer la finale.

Pour la saison à venir, les nouveaux projets (en plus de ceux énoncés par Jean-Marc HAAS-BECKER) sont :

- Nouveau match individuel à 10M
- Ouverture de l'E-Isass Cup à d'autres disciplines
- Poursuivre l'accompagnement des demandes ANS

Anthony HAAS présente ensuite le rapport école de tir et formations élaboré par Agathe BISTON et Florence VOLTENLOGEL, voici les chiffres clés :

- 145 validations cibles couleurs sur la saison 2020-2021
- 6 nouveaux certifiés CAC :
 - 3 du club de tir des sapeurs-pompiers 67
 - 2 de la ST Melsheim
 - 1 de la ST Weyersheim
- 6 nouveaux diplômés « jeunes encadrants »
 - 4 du club de Marlenheim
 - 2 du CCA Chatenois
- 18 nouveaux animateurs
 - 8 du club de la Licorne Saverne
 - 1 du Crédit mutuel
 - 2 du club de Benfeld
 - 1 de l'Amitié Lingolsheim
 - 1 du club des cheminots de Strasbourg
 - 1 du racing club de Strasbourg
 - 1 du club de tir des sapeurs-pompiers 67
- 6 passages du diplôme de jeune encadrant au diplôme d'animateur
 - 3 du club de Marlenheim
 - 2 du CCA Chatenois
 - 1 du club de Sessenheim
 - 1 du racing club de Strasbourg
- 1 nouvel initiateur du club de Marlenheim

Au courant de la saison 3 formations continues ont pu avoir lieu sur les 6 prévues du fait de la crise sanitaire.

Anthony HAAS conclue sont intervention en parlant du flash info de la Ligue rédigé par Agathe BISTON et envoyé aux licenciés tous les mois.

8. Rapport financier – Isabelle ROCHE

Le bilan financier a aussi été victime du COVID, pas de compétition, pas d'engagements donc peu de recettes. Les principales dépenses ont été orientées vers les formations de Anthony HAAS et

Lisa ROETTELE et aussi les aides aux différentes sociétés comme Jean-Marc HAAS-BECKER l'a abordé précédemment.

Une question est posée au sujet des amendes, il s'agit d'un retardataire datant de deux saisons étant donné que l'année passée il n'y avait pas d'amende vu que l'AG était dématérialisée.

Jean-Marc HAAS-BECKER remercie Isabelle ROCHE pour son travail.

9. Rapport des réviseurs aux comptes – Gilbert REMPP et Charles PAILLE

Gilbert REMPP et Charles PAILLE se sont retrouvés pour procéder à la révision annuelle des comptes du CDTir 67, en présence de la trésorière le 21 octobre 2021. *« L'audit était basé sur le principe de sondage. Après consultation de plus d'un tiers des 251 pièces comptables, aucune anomalie significative n'est à signaler.*

Les réviseurs aux comptes estiment que tous les éléments collectés sont suffisants et appropriés pour fonder leur opinion. Ils félicitent Isabelle ROCHE pour la tenue claire et précise des documents ainsi que pour le travail effectué tout au long de la saison. Ils certifient que les comptes annuels sont réguliers, sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice 2019-2020. Au regard de ces résultats ils proposent de donner quitus à la trésorière. »

Pour la saison avenir, Gilbert REMPP et Charles PAILLE sont à nouveau élus. Freddy KRUMM est élu suppléant. Tous sont élus à l'unanimité.

10. Décharge de la trésorière

L'assemblée donne décharge à la trésorière à la majorité des voix présentes. Une abstention est à relever.

11. Rapport des commissions présenté par le Vice-Président en charge de la gestion sportive – Jean-Paul DIEDERICH

« La saison sportive 2020-2021 est presque identique à la saison précédente qui fut une année blanche. Nous observons cependant une championne Océanne MULLER, licencié au club de Harthouse-Haguenau depuis 2013. Elle a su gravir les échelons en passant par les divers pôles d'entraînement, SPECTRE puis CREPS. Océanne a participé au JO de Tokyo, elle était la plus jeune tireuse de la délégation française. Elle a obtenu son quota olympique en devenant championne d'Europe à Osijek. » Jean-Paul DIEDERICH félicite Océanne pour cette saison exceptionnelle.

« A l'ouverture de la saison sportive 2021-2022 la FFTir a annoncé son action en faveur des jeunes licenciés qu'elle souhaite fidéliser en offrant la gratuité de sa part sur le tarif de la licence. La Ligue ainsi que le CDTir 67 abondent en ce sens et offrent également la gratuité de leurs parts à la licence jeune.

Au courant du mois de juin les jeunes des écoles de tir ont pu participer à l'E-challenge école de tir. Ils pouvaient transmettre le meilleur de leur résultat à la FFTir. Aucun classement n'a été fait mais tous les participants figurent sur la liste nationale. Chacun a reçu en cadeau un cahier de tir édité par la FFTir.

La Ligue de Tir d'Alsace a initié au courant du mois de juillet, l'E-Isass Cup. Les matchs ont été tiré à domicile, les meilleurs scores étaient qualitatifs pour participer à la finale qui avait lieu au Racing club de Strasbourg.

En parallèle la Ligue a également organisé le critérium des armes anciennes qui s'est déroulé sur quatre tour, à Benfeld, Bischwiller, les Cheminots et Marckolsheim. La finale a été disputée sur les installations de l'Egalitaire Colmar.

La Commission handi/para-tir créé en avril 2021 à la demande du président du CDTir 67 a été active. Sous la houlette du président de la commission, Michel KUHN, plusieurs réunions en visioconférence ont été tenues. Une page d'information a été créée sur les réseaux sociaux, une journée de formation est planifiée pour le 13 novembre 2021 à l'intention des membres des sociétés de tir.

L'arbitrage est garant de l'intégrité des championnats et du respect des règlements sportifs. Les arbitres actifs sont très sollicités et nous les retrouvons régulièrement sur les pas de tir. Une nouvelle version de recrutement d'arbitres et d'arbitres de club est en application. Toute candidatures sera la bienvenue, les renseignements peuvent être pris auprès de Jean-Paul DIEDERICH ou Anthony HAAS.

L'homologation des installations est obligatoire. D'une part pour l'assurance responsabilité civile, pour le fonctionnement des écoles de tir, pour les demandes de subvention. Elle est également essentielle pour accueillir les compétitions. »

Jean-Paul DIEDERICH conclue sont intervention en remerciant les présidents des commissions tout en précisant qu'il reste à disposition des clubs pour tous renseignements concernant leur spécialité. Il souhaite également une bonne saison sportive à l'ensemble des membres.

A la suite du dernier rapport présenté, l'assemblée donne décharge au comité à l'unanimité des voix présentes.

12. Vœux et suggestions à formuler par écrit avant le 17 octobre 2021

- Une question est posée concernant les problèmes de certificat médical afin de savoir quand celui-ci sera résolu. Il ne le sera pas avant l'année prochaine. Pour la saison prochaine il sera possible de scanner son certificat médical et le mettre sur ITAC.
- Le titulaire doit-il toujours signer sa licence ? Non car c'était essentiellement pour l'assurance mais ce n'est plus obligatoire.
- En ce qui concerne les championnats, le tampon au dos de la licence ne sera pas obligatoire vu que la licence ne peut pas être délivrée sans présentation d'un certificat médical.
- Si un tireur n'a pas d'adresse mail, il pourra passer par un mail du club ou le correspondant du club pour ses démarches

13. Interventions des invités

La parole est donnée à Raymond HAHN qui est très heureux d'accueillir l'assemblée générale du CDTir 67 à la maison des sports. Il souligne les difficultés rencontrées par l'établissement pendant la crise sanitaire ainsi que la collaboration de tous les comités résidents.

Il remercie le président du CDTir 67 pour la transformation des locaux qui ont été mis à disposition car cela augmente aussi la valeur intrinsèque du bâtiment. Depuis la crise sanitaire, l'assemblée générale du CDTir 67 est la première. Mr HAHN espère que c'est le signe d'une reprise totale des activités au sein de la maison des sports.

Pour conclure Mr HAHN remercie l'ensemble des membres présents.

Denis BANGEL, représentant du CDT 68 et de la Ligue, prend la parole. Il remercie le comité pour son invitation. Du côté du Haut-Rhin la même configuration est observée, les soucis au niveau des licenciés sont les mêmes. Ainsi le même constat est fait. Le tir traditionnel comme on l'entend ne fonctionne plus, il faut donc se réinventer pour éviter l'ennui chez les pratiquants. C'est dans ce but que le projet SportQuantum est né. Ce projet est porté par Jean-Marc HAAS-BECKER pour un montant global de 800 000 €.

Pour conclure, Denis BANGEL remercie Jean-Marc HAAS-BECKER pour tout le travail accompli.

Pour poursuivre, la parole est donnée à Yves EHRMANN, président du CDOS 67. Il revient sur l'ensemble des actions mises en place par le CDOS pour les clubs notamment le compteAsso. Mais aussi le dispositif Pass'Sport qui est en cours ainsi que le label Presci'mouv (sport santé). Pour conclure il remercie l'investissement de chacun pour les saisons sportives écoulées et à venir.

Mme Vogel, représentante du service départemental de la jeunesse, de l'engagement et du sport présente son service dont le siège est au 65 avenue de la forêt noire à Strasbourg. Elle précise que l'Etat est toujours présent dans la nouvelle gouvernance sportive, chacun mettant ses moyens à disposition du sport. Mme VOGEL revient sur l'utilisation du CompteAsso et présente une vidéo du dispositif du Pass'Sport. Elle conclut sur la disponibilité des services de l'Etat, même si désormais ceux-ci sont rattachés au rectorat.

14. Divers

Aucun point divers n'est abordé.

Jean-Marc HAAS-BECKER remercie une nouvelle fois l'ensemble des membres présents et les invite au moment convivial qui clôture agréablement l'assemblée générale dont la partie officielle s'achève à 17 h.